

ORGANISATION DES PRATIQUES APICOLES EN BIO CENTREE SUR VARROA

!!! COMPLET !!!

Objectifs

• Mieux comprendre le cycle et le développement de Varroa, savoir diagnostiquer et quantifier sa présence • Connaître les différentes techniques de lutte autorisées en bio et faire le choix du traitement adapté en fonction du contexte • Maîtriser les prin

Enjeux

La filière apicole bio française fait face à un triple défi : • Des problèmes parasitaires croissants et des phénomènes de mortalité accrus dans les cheptels, notamment liés à Varroa destructor, qui affaiblit les colonies et réduit fortement leur capacité à résister à d'autres sources de stress • Une production de miel et autres produits de la ruche largement insuffisante pour couvrir les besoins du marché local • Une demande de produits bio en hausse constante de la part des opérateurs aval et des consommateurs Parallèlement, le cahier des charges de l'apiculture biologique restreint les moyens de lutte contre Varroa, interdisant notamment les deux principales molécules utilisées en conventionnel (Amitraze et Fluvalinate). Les alternatives doivent, pour être efficaces et limiter les dommages causés au cheptel, être choisies et appliquées avec rigueur et précision, requérant une excellente maîtrise en termes de diagnostic, d'appréhension du contexte (températures, vigueur des colonies...), de connaissance des produits et de méthode de mise en oeuvre. Il est donc urgent de perfectionner et rationaliser au maximum les techniques de traitement contre Varroa, de façon à maintenir un faible niveau d'infestation dans les ruchers bio en limitant les pertes (et donc une meilleure viabilité économique), tout en contribuant efficacement à l'effort général de la profession dans la lutte contre la prolifération du parasite. Partant de ce constat, Agribio 13 propose aux apiculteurs de la région un module de formation approfondi sur les techniques de lutte contre Varroa en apiculture biologique.

Contenu

Matinée (9h-12h30)

- Mise à jour et harmonisation des connaissances des participants sur Varroa, son cycle de reproduction, son développement, ses points forts/faibles, etc.
- Balayage des différentes méthodes de diagnostic (comptage) et de lutte autorisées en bio, avantages et inconvénient de chacune en l'état actuel des connaissances
- Choix d'une méthode de lutte contre Varroa spécifique à un rucher (et non à l'exploitation) en fonction de la saison, des miellées, du nombre de Varroa phorétiques/100 abeilles et de la dynamique des colonies.

Après-midi (14h-17h30)

- L'acide oxalique, ses propriétés, son utilisation (recommandations pour une application optimale), son efficacité, son intérêt → présentation détaillée et argumentée des résultats d'essais effectués récemment par l'ADAPI
- Approfondissement sur le blocage de ponte (matériel, méthodes et calendrier d'intervention, points de vigilance...), en s'appuyant sur les retours d'expérience d'un groupe d'apiculteurs (représenté par Yves Goïc) pratiquant l'encagement des reines depuis plusieurs années, et d'autres mesures bio-techniques (retrait de couvain...)

- Débat entre les participants et les intervenants

En fin de journée: évaluation de la formation.

Dates, lieux et intervenants

12 févr 2019

09:00 - 17:30 (7hrs)

Aix-en-Provence - Maison des Agriculteurs
13100 Aix en Provence

Avec Alban MAISONNASSE (technicien ADAPI)
et Yves Goïc (apiculteur professionnel en AB)

Co-organisateur(s)



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs bio
des Bouches-du-Rhône

Infos complémentaires



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs bio
des Bouches-du-Rhône

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 05/02/2019

Tarifs

Non adhérent 175€

gratuit pour les agriculteurs éligibles

VIVEA

Pour tout cas particulier, nous consulter

Plus de renseignements

Veyrand Rémi (Agribio 13)
agribio13@bio-provence.org
Agribio 13

Maison des agriculteurs
22 avenue Henri Pontier
13 626

AIX EN PROVENCE Cedex 1

Tel. 04 42 23 86 59

Fax. 04 42 23 81 07

N° d'organisme de formation :
93131504613

Taux de satisfaction : %

Repas: Restaurant ou plateau repas (à définir ultérieurement) → 15 € le repas



Modalités d'accès :